

Journée nationale d'étude PRECARITE ENERGETIQUE RESEAU RAPPEL



7 octobre 2014

Relevé des débats

La journée nationale d'étude est ouverte par Claire Bally et Franck Dimitropoulos, co-animateurs du RAPPEL.

POINT SUR LA VIE DU RÉSEAU ET FIL ROUGE DE LA JOURNÉE

- **Progression du nombre de membres** – Le RAPPEL comptait 860 membres en octobre 2014, soit une hausse de près de 200 membres en une année, dont de nombreuses collectivités locales ; il faut s'en réjouir compte-tenu de leur rôle décisif sur le terrain.
- **Outils** – Tous les outils désormais classiques du RAPPEL (site Internet, newsletter, Focus PE, liste de discussion, journées de sensibilisation-formation) ont été maintenus. Focus Précarité est désormais tiré à 2100 exemplaires. La liste de discussion compte 783 abonnés et le site est régulièrement mis à jour. La rencontre d'experts a été réunie en mai autour de la question de l'habitat indigne, et a participé à la réflexion du RAPPEL sur la réglementation Décence.

Trois nouveaux outils ont été proposés. Le RAPPEL rédige désormais des notes de synthèse à partir de certains des riches échanges qui ont lieu sur la liste de discussion : les quatre premières portent sur les tarifs sociaux, les poêles à pétrole, les cumulus et l'accès aux fichiers FSL. Un groupe de travail thématique a été réuni sur la réalisation de fiches de présentation des RAPPEL locaux, et un second a été lancé à la rentrée 2014 sur la création d'un logiciel de gestion des visites à domicile. Deux premières vidéoconférences ont aussi été réalisées sur les SLIME et les FSATME, et peuvent être visionnées en ligne.

- **Fil rouge de la journée** – Après l'exposé des questions d'actualité et une information sur le PREH, la journée sera consacrée à l'organisation territoriale de la lutte contre la précarité énergétique (PE).

ACTUALITÉS EN LIEN AVEC LA PE

- **Premier rapport de l'ONPE** – L'ONPE a organisé le 3 octobre 2014 son premier colloque national à l'occasion de la présentation de son premier rapport et de sa synthèse, qui propose de nouveaux indicateurs pour la PE :
 - TEE supérieur à 10 % pour les foyers des trois premiers déciles des revenus ;
 - indicateur lié à la sensation subjective de froid ;
 - insuffisance des ressources provoquant des restrictions ;
 - « Bas revenus et dépenses élevées » : cet indicateur (dit BRDE) cerne les ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté et dont la consommation énergétique est supérieure à la médiane.

La combinaison de ces indicateurs montre que 20 % de la population française est en PE, la définition retenue par la loi demeurant subjective, ce dont il faut se réjouir. L'ENL 2013 et l'enquête PHEBUS permettront de calculer un indicateur BRDE théorique de façon plus fine que les données actuellement disponibles. Par ailleurs, l'ONPE fera en sorte de poursuivre ses travaux sur la période 2015-2018, et se penchera davantage sur la mobilité.

- **Montée en puissance des SLIME** – Le nombre de SLIME a augmenté en 2014, notamment dans le cadre des appels à projets semestriels du CLER, qui permettent aux collectivités organisatrices de récupérer des CEE en fonction des dépenses engagées. Une dizaine de collectivités ont candidaté en septembre 2014 et les prochains appels à projets seront clos en

mars et septembre 2015. Les appels à projets se poursuivront en 2016. En complément de ce programme, le CLER et ses partenaires proposent aux acteurs une formation d'une semaine au diagnostic sociotechnique à domicile, et le CLER entend aussi développer, à terme, un logiciel de gestion des visites.

- **Discussion parlementaire de la loi de Transition énergétique** – En octobre 2014, ce projet de loi est entré en discussion à l'Assemblée Nationale. Plusieurs dispositions concernent la PE, qui fait l'objet d'une forte attention des députés. La lutte contre la PE devrait désormais faire partie des objectifs de la politique énergétique de la France, l'accès à l'énergie « sans coût excessif » étant considéré comme un droit.

La future loi prévoit d'amener tous les logements à la performance BBC en 2050, les travaux pouvant être réalisés par étapes. Aucun bâtiment ne devrait dépasser une consommation de 330 kWh/m².an à partir de 2030, et la performance énergétique devrait désormais être intégrée à tous les travaux d'importance (ravalement, etc.).

Le texte prévoit aussi d'intégrer un critère de performance énergétique dans la définition de la décence, ce qui est une revendication de longue date du RAPPEL : un décret complémentaire fixera des niveaux d'exigence thermique progressifs dans le temps. Le projet de loi prévoit également d'attribuer un chèque énergie à tous les ménages, quel que soit leur mode de chauffage. Son montant sera fixé par décret, il pourrait être versé dès 2017, remplacerait les tarifs sociaux. Un amendement a été introduit pour préciser que le financement du chèque ne pourrait pas reposer uniquement sur la CSPE et la CTSSG.

Toutes ces dispositions restent soumises à l'examen des parlementaires, et le « transiomètre » établi par Ecofys, le CLER et le RAC montre que malgré des progrès certains, la loi ne permettrait de répondre qu'à moins de 30 % des objectifs en termes de justice sociale. Dans ce contexte, la FAP souhaite que la loi précise qu'au moins un tiers des CEE soit obtenu à travers des actions de lutte contre la PE, ce qui est loin d'être acquis. Il est aussi souligné qu'il faudra intégrer des critères énergétiques à la définition de l'insalubrité après celle de la décence.

LA MISE EN ŒUVRE DU PREH ET SES DÉVELOPPEMENTS DANS LES TERRITOIRES

- **La publication de la circulaire** – Une circulaire du 23 juillet 2013 du ministère du Logement présente la territorialisation du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), qui s'articule à l'objectif des 500 000 rénovations annuelles en 2017, fixé par le président de la République. Ce texte a été rédigé par la DHUP et vise à mobiliser les services de l'Etat dans les territoires, notamment les services des préfets de régions et de département, l'ANAH et l'ADEME. Le PREH porte par ailleurs sur la mobilisation des professionnels au niveau territorial.
- **Le rôle de l'ANAH** – L'ANAH est devenue le premier acteur de la lutte contre la PE à travers le programme Habiter Mieux, qui a pris son véritable essor en 2013 grâce à son intégration dans le PREH (hausse des plafonds de ressources et du montant des primes). De 20 000 en 2011 et 2012, le nombre de ménages aidés en 2013 est passé à 31 000, et avait déjà atteint 43 000 en septembre 2014, soit un dépassement des objectifs initiaux (38 000). Le Premier ministre a par conséquent annoncé fin août que les financements de l'ANAH seraient accrus pour permettre la rénovation de 50 000 ménages, la décision devant être prise par le Conseil d'administration de l'ANAH dès le 7 octobre 2014. Le FART passera de 111 millions d'euros début 2014 à 176 millions en fin d'année.

Ce succès est lié aux moyens financiers déployés, mais aussi aux partenariats nationaux et locaux noués par l'ANAH, et qui ont permis d'assurer un suivi personnalisé des publics grâce aux opérateurs d'accompagnement technique, financier et social. Dans le cadre de la mise en place du guichet unique par le PREH (avec l'ANIL et l'ADEME), l'ANAH a aussi réorganisé ses quelque 140 Point Rénovation Info service - PRIS (DDT, ADIL et collectivités délégataires). Les comités locaux de pilotage Habiter Mieux ont aussi été l'occasion de la mise en place d'autres partenariats. A l'été 2014, le PREH a permis d'embaucher 110 ambassadeurs de l'efficacité énergétique, qui font le lien entre les PRIS et les opérateurs d'accompagnement.

- **L'action de l'ADEME** – L'ADEME animera à partir du 14 octobre 2014 une campagne de

communication de 10 jours en faveur de l'éco-PTZ et du CITE, bien que les dispositions précises de ce dernier dispositif n'aient pas encore été votées par le Parlement. L'éco-PTZ sera simplifié. Le PREH porte ainsi des financements et une ingénierie financière au travers du CITE, de l'éco-PTZ, de la valorisation des CEE et du développement des sociétés de tiers-investissement. Dans le même temps, le gouvernement souhaite mobiliser les professionnels afin qu'ils s'inscrivent dans la labélisation RGE dans la perspective de l'éco-conditionnalité des aides. 20 000 entreprises sont actuellement labélisées, mais l'ADEME souhaite aller plus loin en s'appuyant sur les plateformes PRAXIBAT, sur le programme FEEBAT et sur le réseau Bâtiment Environnement Espace Pro.

Le PREH prévoit la mise en place d'un guichet unique s'appuyant sur le site www.renovation-info-service.gouv.fr, sur le numéro azur 0 810 140 240 et sur la mise en place des PRIS dans les territoires. Dans ce cadre, le site Internet a été mis en place depuis septembre 2013 et a reçu plus de 1000 connexions. L'action des PRIS-EIE a favorisé cette montée en charge, puisque le nombre de connexion de septembre 2014 est en hausse de 40 % par rapport à septembre 2013. Plus de 90 % des personnes renseignées par les EIE se déclarent satisfaites et 60 % de ces dernières ayant pris contact avec ces derniers pour des travaux lourds sont passées à l'acte. Le PREH vise également à mettre les acteurs en cohérence au niveau national, régional et local : un travail est ainsi mené entre l'ADEME, l'ANAH et les EIE pour homogénéiser et améliorer les conseils prodigués par les réseaux des EIE et de l'ANAH.

Enfin, des appels à manifestation d'intérêt (AMI) ont été lancés pour la création de plateformes de rénovation soutenues par l'ANAH et les DREAL, considérant que les collectivités sont les mieux placées pour rassembler les structures d'accompagnement, les professionnels et le secteur bancaire. Elles devront aussi inciter les entreprises à obtenir le label RGE. Les AMI visent prioritairement les Conseils généraux, et l'ADEME s'est fixée un objectif de 100 plateformes en France à l'horizon 2015. Les ALE peuvent également les coordonner. En octobre 2014, une cinquantaine de projets avaient été proposés, et une dizaine étaient déjà opérationnels, dont ceux de l'Essonne, de Libourne et de Kaisersberg. Les porteurs de projets sont invités à se rapprocher de leur délégation régionale de l'ADEME.

Le point de vue du Plan Bâtiment durable – Créé en 2009, le Plan Bâtiment Durable a pour rôle d'orchestrer une concertation permanente des professionnels du bâtiment et de l'immobilier autour de toutes les questions d'efficacité énergétique des bâtiments. L'équipe du Plan Bâtiment anime aussi le réseau des clusters de l'écoconstruction, et incite les Conseils régionaux à reproduire le modèle du Plan Bâtiment partout en France, en associant, notamment, l'ADEME, l'ANAH, les syndicats professionnels, etc. Les membres du Plan Bâtiment Durable se réjouissent du fait que la loi envisage enfin d'intégrer des critères énergétiques dans la définition de la décence du logement, idée qu'ils soutiennent dès l'origine de leurs travaux (rapport De Quero-Lapostollet en 2009) comme d'autres acteurs tels que la FAP.

Le Plan Bâtiment a participé à l'origine du programme Habiter Mieux, qu'il a fallu défendre lors de son lent démarrage. Mais il a aussi alerté les pouvoirs publics sur le fait que la modification des critères d'éligibilité risquait de déboucher sur une consommation accélérée des budgets alloués. Ses équipes ont aussi insisté sur la nécessité de mettre en œuvre le programme sur une base locale, en laissant aux opérateurs locaux le temps d'étoffer leurs équipes, et de s'appuyer sur un discours compréhensible par les bénéficiaires, qui souhaitent avant tout améliorer leurs logements. C'est pourquoi la mise en place des PRIS doit être saluée, car elle permet le développement d'objectifs de synthèse (notamment entre l'ANAH et l'ADEME), tout comme celui de réponses techniques et financières cohérentes.

En parallèle, il faut aussi améliorer l'offre, essentiellement à travers le label RGE, et travailler afin que les entreprises soient en mesure de proposer des offres globales, ce qui reste rare. La mise en place des plateformes est, entre autres, une initiative en ce sens, et il faudrait d'ores et déjà prévoir les moyens de les pérenniser après 2018, date à laquelle il est prévu que le soutien de l'ADEME cessera. Enfin, il faudra garantir des modes de financement simples, lisibles et pérennes. La relance de l'éco-PTZ devrait en particulier être garantie au-delà de 2015, notamment en raison de son intérêt pour déclencher les travaux en copropriété. Il faudrait aussi définir un système afin que les foyers les plus modestes n'aient pas à faire face à des taux de

prêt élevés pour financer leur reste-à-charge par emprunt, alors que des foyers plus à leur aise bénéficient du taux zéro. Il faudrait donc prévoir l'application du fonds de garantie actuellement envisagé aux prêts de type micro-crédit pour les ménages modestes. Par ailleurs, il faut souligner que le projet de loi prévoit une dérogation au monopole bancaire pour tester le tiers-financement à titre expérimental, ce qui est une première avancée à saluer.

- **Réactions** – Plusieurs acteurs de terrain regrettent très vivement le revirement de l'ANAH, qui a élargi ses critères d'éligibilité avant de les restreindre à nouveau compte tenu de l'épuisement en vue du budget du programme Habiter Mieux. De nombreux ménages comptaient sur ces financements annoncés comme sûrs par l'ANAH pour rénover. Certains ont même acheté des biens en intégrant la prévision des aides, biens dans lesquels ils ne peuvent par conséquent pas vivre dans des conditions décentes. D'autres avaient préparé leurs travaux et vivent à présent dans des conditions de très grand inconfort. Cette situation met les opérateurs de terrain en grande difficulté morale et jette le discrédit sur la parole des autorités publiques.

Plusieurs membres du RAPPEL jugent irresponsable le fait de lancer une campagne de promotion radio du nouveau dispositif de CITE sans en connaître les modalités, et recommandent de reporter celle-ci.

- **Précisions** – Ni l'ANAH, ni l'ADEME, ne sont en mesure d'exercer une influence sans faille sur leurs ministères de tutelle. Pour autant, les capacités d'engagement de l'ANAH sont connues en toute transparence par les membres de son conseil d'administration (représentants des opérateurs, des collectivités, des tutelles, etc.). Par ailleurs, une hausse de cette capacité sera votée dès le 7 octobre 2014 par suite de la décision du Premier ministre. Et il faut se féliciter du fait que l'élargissement des critères d'éligibilité ait permis d'engager une rénovation massive. Pour les années suivantes, les arbitrages de l'Etat sur la réalimentation du fonds des Investissements d'avenir, dont dépend le financement de l'ANAH, restent en attente.

L'ADEME invite de son côté les opérateurs de terrain à employer le conditionnel à propos du CITE et précise que son site Internet comporte une page qui rapporte les décisions du ministère des Finances à ce sujet – en l'attente du vote de la loi.

- **Questions** – Comment mettre les dispositifs territoriaux en cohérence alors que l'ADEME est régionalisée et l'ANAH, départementalisée ? Comment homogénéiser les critères énergétiques et les dossiers de financement des aides de l'Etat et des collectivités ? Quel sera le rythme de la labélisation RGE ? Comment améliorer la performance des programmes tels qu'Habiter Mieux, puisque 60 % des personnes en PE avant travaux restent dans cette situation après travaux ? Comment faire en sorte que les travaux financés par le CITE soient de bonne qualité, et que les ménages ne se bornent pas à remplacer leurs fenêtres ?
- **Réponses** – L'ANAH a souhaité travailler avec les Conseils généraux pour la mise en œuvre du programme Habiter Mieux, mais travaille aussi historiquement avec d'autres collectivités pour mettre en œuvre des dispositifs de territoire (PIG, OPAH, etc.). En lien avec l'ADEME (avec laquelle elle a mis en place des séminaires communs dans le cadre de l'application du PREH), elle se rapproche des Conseils régionaux, qui joueront selon la loi un rôle de chef de file pour la mise en œuvre de la transition énergétique, et entretient déjà des collaborations étroites avec l'Ile-de-France et PACA. Pour autant, les collectivités resteront libres de proposer des aides à une rénovation plus ambitieuse que celle du programme Habiter Mieux. C'est pourquoi l'ADEME estime nécessaire que les collectivités soutiennent l'accompagnement des opérateurs de terrain grâce à la valorisation des CEE, et pourquoi elle entend renforcer son soutien aux EIE.

Actuellement, les formations RGE proposées aux artisans sont saturées et 100 000 entités ont été formées par le FEEBAT. L'ADEME a été sollicitée pour que les plateformes PRAXIBAT puissent en proposer de nouvelles afin d'atteindre un total de 30 000 entreprises RGE fin 2015. L'ANAH a conduit une évaluation du programme Habiter Mieux pour en connaître finement les résultats, et rendra publics les premiers éléments fin 2014. L'ensemble de l'étude sera publié courant 2015, mais les retours de terrain montrent que les performances obtenues sont meilleures que ce qui était prévu. Enfin, pour l'ADEME, le CITE permettra en effet de financer des tranches de travaux et non plus seulement des bouquets, ce qui est logique dans la perspective d'une rénovation par étapes.

- **Le Pays de Brest** – Le territoire du Pays de Brest est très largement concerné par la PE chez les locataires du parc privé, mais surtout dans les maisons individuelles majoritairement chauffées à l'électricité et qui sont, pour environ 70 %, classées E, F ou G par le DPE. Les territoires de la presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime sont particulièrement exposés.

Ener'gence, l'ALE du Pays de Brest, travaille sur la PE depuis 1998. A cette époque, le Conseil général du Finistère a sollicité les quatre ALEC du département pour sensibiliser les ménages éligibles au FSL. A partir de 2007, des visites Eau Energie ont été proposées au niveau départemental, et des permanences et formations ont été assurées à l'attention des Centres départementaux d'action sociale et des travailleurs sociaux. L'action a été renforcée en 2013.

Dans ce cadre, Ener'gence a recruté un chargé de mission Précarité Energétique et a reçu le soutien de la FAP pour structurer son action d'animation territoriale de lutte contre la PE en lien avec les associations et les bailleurs sociaux.

Sur son territoire du Pays de Brest, Ener'gence accueille l'ESPACE INFO ENERGIE du Pays, anime le guichet unique de Brest Métropole, et réalise deux types de visites énergie à domicile (visite eau énergie et visites SLIME).

Les ménages visés par l'action de lutte contre la PE sont ceux dont le TEE dépasse 10 %, ceux qui sont repérés par les travailleurs sociaux (revenus inférieurs aux plafonds du FSL) et ceux qui sont incapables de survenir à leurs besoins énergétiques. Les visites SLIME sont ciblées plus particulièrement sur les locataires du parc privé.

Les visites Eau Energie sont déclenchées par les travailleurs sociaux après examen de leur demande par la CLEE, qui informe alors l'ALEC concernée. Celle-ci dépêche ensuite un thermicien qui effectue la visite à domicile, puis adresse son rapport rédigé à partir du logiciel Dialogie au conseiller Logement du territoire, au travailleur social à l'origine de la demande et au ménage. Il a fallu revoir la rédaction des rapports afin qu'ils soient compréhensibles par ce dernier. Depuis 2013, le rapport a été retravaillé pour le rendre plus pédagogique. Les temps d'attente d'une visite ont aussi été largement réduits.

Le Conseil général a programmé 33 visites en 2014, et 20 avaient été effectuées début octobre.

Les visites SLIME (organisées par Ener'gence) ne permettent pas de connaître les dépenses énergétiques du ménage, faute de factures, ni de procéder à une analyse du bâti, mais sont l'occasion d'installer des équipements économes financés par la collectivité, ce qui apporte un début de solution. Le rapport de visite est ensuite remis à une cellule qui décide de l'orientation des ménages. 30 visites sont prévues par Brest Métropole Océane en 2014.

L'idéal serait de pouvoir uniformiser les rapprocher les deux types de visites.

Il arrive après une visite SLIME que l'orientation retenue consiste à préconiser une visite Eau Energie afin de disposer d'un diagnostic plus complet et de pouvoir accéder à des aides financières que le SLIME ne permet pas de solliciter.

Les auto-signallements sont très rares et il a été fait appel aux travailleurs sociaux et aux CCAS pour le repérage. Certains ménages accordent parfois cependant une plus grande confiance aux associations caritatives, aux secrétariats de mairie, aux services de soin à domicile, etc. Il faut donc les fédérer le plus possible afin de développer un langage commun au sein de cellules locales regroupées au niveau des EPCI. Les travailleurs sociaux changent souvent de poste, se révèlent peu intéressés par l'approche sur le bâti et préfèrent souvent solliciter une aide FSL qu'une visite Eau Energie. Il faut donc mettre très régulièrement à jour l'information des acteurs de terrain. Enfin, la chargée de visite SLIME d'Ener'gence possède une bonne pluridisciplinarité et peut orienter les ménages vers les bons interlocuteurs (domaine technique, social, institutionnel, etc.). En l'état actuel du dispositif, les personnes ne pouvant pas bénéficier du dispositif du Conseil général seront orientées vers le programme Habiter Mieux. Un test sera aussi mené en ARA auprès de trois ménages, et le Conseil général est actuellement sollicité

pour solvabiliser leurs dossiers.

Il reste cependant à mettre en place un guichet unique possédant la capacité réelle de renseigner, d'orienter et de suivre les ménages après les interventions techniques.

- **Le projet de plateforme pour la rénovation énergétique pour tous en Val-de-Marne** – Le Conseil général du Val-de-Marne prépare actuellement la mise en place d'une plateforme tous publics pour la rénovation énergétique dans un territoire essentiellement urbain.

La lutte contre la PE a été prise en compte en Val-de-Marne depuis 2006, date de l'ouverture de la réflexion sur le PCET du département voté en 2014. 67 % des logements du département datent d'avant 1975. La Direction du Développement durable, née en 2012, a immédiatement coordonné la construction d'un diagnostic territorial de la PE à l'échelle de l'IRIS. L'étude a été menée à partir de 195 indicateurs (revenus, statut d'occupation, type de bâti, système de chauffage, distance domicile-travail, etc.) ramenés à un nombre de 37 critères, en prenant aussi en compte le niveau d'exposition au bruit. Elle est disponible sous format PDF.

L'ALE du Val-de-Marne (CAUE 94) a mené au préalable une action sur la PE, notamment en mettant en place des visites à domicile et en animant des formations auprès des travailleurs sociaux, mais il s'est rapidement avéré difficile de nouer l'ensemble des partenariats nécessaires avec les acteurs de terrain. Elle s'est donc rapprochée du PACT de l'Est parisien pour élaborer une méthodologie d'accompagnement des ménages à travers un réseau d'acteurs, ce qui rencontrait la vision du Conseil général.

Le projet de plateforme s'appuie sur les dispositifs proposés par l'Etat et les collectivités, mais entend les articuler dans le cadre du guichet unique pour proposer un circuit cohérent du point de vue des particuliers, y compris pour ceux qui se trouvent en PE, afin de mettre en œuvre les rénovations énergétiques. Son développement est complexe, car il faut pour cela rassembler et coordonner des partenaires qui ne se connaissent pas : ANAH, financeurs publics et privés, PRIS, entreprises incitées à demander le label RGE, etc.

La plateforme aura pour objectif d'articuler les PRIS-EIE, les PRIS-ANAH et le Conseil général (entre autres acteurs). Chaque structure conservera son rôle et son territoire de compétence. Cette gouvernance à trois n'ira pas sans poser des problèmes, et c'est pourquoi un coordinateur et des ambassadeurs dépendant du Conseil général seront bientôt recrutés. Les ménages s'adresseront directement à la plateforme ou y accéderont après passage par le guichet unique ; d'autres lui seront adressés par les personnes chargées du repérage. Il est prévu d'expérimenter le projet dans trois villes, d'accompagner 3300 ménages durant la phase test, et d'accompagner en AMO des ménages situés au-dessus des plafonds de l'ANAH mais néanmoins assez modestes, et qui sont déjà accompagnés par les EIE et les opérateurs notamment dans le cadre des OPAH. Des fonds pourraient être mobilisés à leur attention.

Le dispositif comportera plusieurs phases allant du repérage à l'évaluation des gains réalisés. Le SLIME demeurera la base du repérage et de la sensibilisation. Le premier étage du diagnostic de travaux sera porté par le FSATME et le second par Habiter Mieux. Les outils de la SEM Energie positive seront proposés aux copropriétés et le SLIME permettra de procéder à l'évaluation et à l'accompagnement après travaux durant trois saisons de chauffe. Le dispositif concernera aussi les personnes en situation plus ou moins irrégulière, qui sont nombreuses dans le département. A terme, l'essentiel de l'effort ne sera peut-être pas financier, mais qualitatif : les porteurs de la plateforme s'intéressent actuellement avant tout aux modalités d'accompagnement, d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil général entend développer un SLIME valorisable en termes de CEE, et prévoit aussi de mettre en place des dispositifs innovants, notamment à travers le micro-crédit. Il s'est pour cela déjà rapproché du Crédit municipal de Paris, qui expérimente actuellement une formule destinée à un public très ciblé. Il reconnaît que certaines situations restent inextricables en l'état actuel, et commence donc à s'intéresser à l'ARA et aux médiations que les régies de quartier, en particulier, peuvent ouvrir.

ATELIER 1 : QUELLE ORGANISATION TERRITORIALES POUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE D'UN EPCI ?

- **Organisation du repérage** – Ener'gence organise des « Café Energie » avec les acteurs caritatifs et les intervenants à domicile, ce qui lève les inhibitions, crée la confiance entre ménages et permet de déposer des fiches de repérage, ce qui contribue à le massifier. L'association ALISEE organise des réunions « TupperWatt » avec des associations de quartiers pour présenter les enjeux de l'énergie sous une forme ludique. Elle s'est aussi appuyée sur le défi Familles à énergie positive et participe à l'émergence d'un RAPPEL local.

Les Compagnons bâtisseurs du Haut-Rhin font appel aux familles qui ont été accompagnées et qui signalent désormais d'autres familles. L'ALEC de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALE SQY) note également que les nouveaux bénéficiaires d'Habiter mieux sont souvent des voisins d'autres personnes ayant bénéficié du programme. L'association CRESUS rapporte aussi que le bouche-à-oreille est très efficace.

Ener'gence incite le Conseil général à présenter le dispositif de repérage aux CDAS. D'autres structures telles qu'AJENA ou l'association Julienne Javel rapportent qu'il demeure important d'assurer et de renouveler l'animation d'ateliers et/ou de formations auprès des travailleurs sociaux des Conseils généraux. Ils apportent parfois de très nombreux signalements, à tel point qu'il arrive de plus en plus souvent que les structures qui organisent les visites et l'accompagnement se trouvent dépassées par les demandes. Il est possible d'agir de la même façon auprès des OPH, de la Banque alimentaire, de la MSA, de la CAF, etc.

Plusieurs structures ont indiqué qu'il faut disposer d'un référentiel simple pour les travailleurs sociaux. L'association Julienne Javel a ainsi mis en place une grille très simple permettant de passer au crible les questions d'énergie en entourant des points rouges ou verts.

- **Orientation** – Il est crucial de définir strictement qui oriente les ménages. Pour le SLIME de Brest Métropole Océane, c'est la cellule de lutte contre l'habitat indigne et la PE, pilotée par l'EPCI, qui valide chaque mois les préconisations de la chargée de visites (médiation locative, accompagnement vers la réalisation de travaux, montage du dossier financier) et qui assure ensuite le suivi des dossiers. En général, c'est la chargée de visite qui annonce les décisions aux ménages.

AJENA organise l'orientation dans le cadre du SLIME du Jura. Après envoi des résultats du diagnostic sociotechnique à la personne qui a effectué le signalement, le ménage est orienté vers l'opérateur ANAH s'il est éligible à Habiter Mieux. Pour les locataires du parc public, le bailleur est informé de l'état du bâtiment et des problèmes fréquents de répartition des charges.

Ceci étant, plusieurs participants indiquent que de nombreux ménages restent difficiles à orienter même en cas d'existence d'un SLIME, par exemple parce que les territoires des PIG et des OPAH ne coïncident pas. Par ailleurs, confrontés parfois à des situations extrêmes (installation électrique dangereuse, violences intrafamiliales, etc.), les visiteurs ne savent pas toujours comment réagir. La Ville de Montreuil préconise d'avertir les services communaux d'hygiène, ou, à défaut, l'ARS.

- **Suivi pendant et après les travaux** – Le suivi des ménages reste souvent le point faible des dispositifs, ce d'autant plus qu'il est souvent indispensable pour le confort des familles et/ou l'obtention réelle des économies d'énergie. CRESUS effectue une évaluation de la consommation un an après travaux et la compare aux évaluations théoriques : le plus souvent, le confort a augmenté et les dépenses restent comparables à la situation avant travaux.

Dans le cadre de l'opération « 2000 toits pour 2000 familles », la FAP a mené une évaluation sur 50 logements rénovés afin de connaître les conséquences financières et non financières des travaux. Elle sera poursuivie pendant trois ans. Les résultats obtenus sont en ligne avec les gains calculés grâce à Dialogie. Depuis 2012, Toulouse Métropole a mis en place un suivi des consommations dans le cadre d'OPAH Copropriétés sur la base de questionnaires. Les premiers résultats seront disponibles fin 2014.

Enfin, l'ALE du Grand Lyon n'est concrètement pas en mesure d'effectuer le suivi auquel elle s'est engagée, ceci par manque de moyens financiers à l'issue des travaux.

ATELIER 2 : QUELLE ORGANISATION TERRITORIALES POUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE D'UN DÉPARTEMENT ?

- **Repérage** – Le Val-de-Marne fait d'abord appel aux acteurs sociaux (CCAS et Espace départemental des solidarités) pour augmenter le nombre de « repéreurs » en lien avec divers acteurs du territoire – PMI, crèches, etc. –, et ne ferme aucune porte *a priori* pour optimiser les retombées des différents types de visites à domicile. Les agents de salubrité des trois villes de la phase expérimentale de la plateforme de rénovation seront aussi formés. Les formations destinées aux travailleurs sociaux seront proposées aux CLIC et à la Maison départementale du handicap. Une formation a aussi déjà été adressée aux gardiens des bailleurs sociaux.

A ce type d'acteurs, l'EIE de l'Indre-et-Loire ajoute les services d'aide aux personnes. Le GEFOSAT envisage d'impliquer la CARSAT, qui réalise 8000 visites par an en Languedoc-Roussillon pour attribuer le GIR, et relève que les associations telles que l'UDAF possèdent des services de tutelle des personnes vulnérables, qui pourraient être sollicités.

Le repérage de la PE rencontre toutefois un certain nombre de limites. Il est difficile d'y impliquer des organismes multiples sans jamais intégrer leurs propres préoccupations. Par ailleurs, il faut disposer de moyens d'action en rapport avec les personnes identifiées, sous peine de susciter de lourdes déceptions. Cette question est notamment quantitative : le groupe ULISSE-SOLENI est débordé par les demandes des travailleurs sociaux désormais bien formés et a dû solliciter une rallonge budgétaire. Par ailleurs, les bénévoles et les professionnels de l'action sociale peuvent être réticents à collaborer en raison de différences de culture. Et il faut déployer des outils simplifiés à l'usage des travailleurs sociaux.

- **Orientation** – En principe, toute visite devrait pouvoir être suivie de solutions, ce que fait ressortir une étude de RESOLIS. Cela suppose une organisation dédiée au traitement des dossiers. En Languedoc-Roussillon, des comités locaux se réunissent mensuellement pour ce faire. L'ALE SQY a développé l'outil SCALP (disponible sur le site Internet du RAPPEL), qui permet de préparer l'orientation de façon précise. La CAF du Gard héberge le guichet unique des signalements d'indécence dans le département, dont le comité pluriacteurs (MSA, ARS, collectivités, etc.) décide chaque mois des actions à mener. Cette organisation pourrait être élargie lorsque les critères énergétiques seront intégrés au décret Décence.

Si les FSATME, les SLIME, le programme Habiter Mieux et les bailleurs sociaux proposent des solutions de travaux parfois importants pour les propriétaires occupants et les locataires du parc social, il est souvent très délicat d'intervenir chez les locataires du parc privé, et le recours à la médiation locative s'avère régulièrement être, pour eux, la seule voie d'intervention. Le GEFOSAT l'a mis en place en lien avec le Conseil général de l'Hérault, et les travailleurs sociaux de la Loire effectuent eux-mêmes la médiation après avoir visité les logements. Celle-ci est presque impossible en Ile-de-France, où le marché locatif est extrêmement tendu.

L'ARA est aussi une solution pertinente pour les ménages en grande difficulté. Afin de soutenir et de labéliser de nouvelles associations, l'association nationale des Compagnons bâtisseurs dispose d'un fonds afin de faire essaimer cette solution là où elle n'existe pas encore.

- **Suivi pendant et après les travaux** – Dans les Hautes-Pyrénées comme ailleurs, le suivi et l'accompagnement des ménages ayant bénéficié de travaux s'avère le point faible des dispositifs : le Conseil général envisage pour cela de faire appel à l'ambassadeur de l'efficacité énergétique en cours de recrutement. L'ALE du Val-de-Marne a mis en place avec le bailleur social Valophis un suivi poussé (trois visites en neuf mois) chez 15 ménages à Vitry-sur-Seine : les résultats sont prometteurs, car les ménages ont économisé en moyenne 300 euros par an. Le CCAS de Vitry a décidé de s'inspirer de cette expérience au travers de son suivi.

RESOLIS rapporte que l'accompagnement est d'autant plus efficace qu'il est porté par un acteur connu localement, tel que la CLCV en PACA. En Nord-Pas-de-Calais, CRESUS a mis en place des ateliers rassemblant les habitants après travaux : ils échangent ainsi de façon directe leurs savoirs pratiques plus aisément qu'avec des professionnels. Enfin, le Conseil général du Val-de-Marne envisage de créer un « défi Familles rénovées » dans le même esprit.

Claire Bally et Franck Dimitropoulos remercient les participants et lèvent la séance.

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALE	Agence locale de l'énergie
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
ARA	Auto-réhabilitation accompagnée
ARENE	Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies en Ile-de-France
ARS	Agence régionale de santé
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CDAS	Centre départemental d'action sociale
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CLLE	Commission locale de lutte contre les exclusions
CITE	Crédit d'impôt Transition énergétique
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
CTSSG	Contribution au tarif spécial de solidarité du gaz
EIE	Espace Info Energie
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FAP	Fondation abbé Pierre
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique
FSATME	Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie
FSL	Fonds de solidarité Logement
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PE	Précarité énergétique
PCET	Plan climat énergie territorial
PREH	Plan de rénovation énergétique de l'habitat
PRIS	Point Rénovation Info Service
RGE	Reconnu garant de l'environnement
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie